



energie citoyenne *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)

écrit par Delphine Gentil | 23 avril 2026

La deuxième réunion du Conseil Municipal de cette nouvelle mandature s'est tenue le jeudi 9 avril 2026. Voici un résumé de ce qui a été dit

et décidé, sachant que :

Anaïs Branthome était absente, représentée par Philippe Herbrecht.

Mireille Chabaud était absente, représentée par Julia Sebbah.

Esther Coquet était absente, représentée par Vincent Jarry.

Alex Gerbaud était absent, représenté par Thierry Granet.

Khadija Yanouri était absente, représentée par Yoann Balestrat.

Le Maire a fait une parenthèse au cours de l'appel afin de souhaiter la bienvenue à Christophe Gentil d'Énergie citoyenne au sein de l'assemblée (*NDLR : en remplacement de Jean-Sébastien Piel*).

Le maire a désigné Jérémy Boireau comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Vote du Compte Financier Unique – Budget Général- Exercice 2025.
2. Vote du Compte Financier Unique – Budget Camping- Exercice 2025.
3. Vote du Compte Financier Unique – Budget Energie photovoltaïque- Exercice 2025.
4. Vote du Compte Financier Unique – Budget Pompes funèbres- Exercice 2025.
5. Affectations des résultats – Budget Général- Exercice 2025.
6. Affectations des résultats – Budget Camping- Exercice 2025.
7. Affectations des résultats – Budget Energie photovoltaïque- Exercice 2025.
8. Affectations des résultats – Budget Pompes funèbres- Exercice 2025.
9. Fixation du taux d'imposition – Exercice 2026.
10. Adoption des budgets primitifs – Exercice 2026.
11. Subventions allouées aux associations.
12. Montant de la subvention attribuée au CCAS pour 2026 et modalités de versement.
13. Constitution de provision pour contentieux sur le budget général.
14. Fongibilité des crédits.
15. Création des commissions et désignations des membres.
16. Désignations des représentants dans divers conseils administrations.
17. Fonctionnement et élection des membres de la commission d'appel d'offres et des autres commissions communales spécifiques aux marchés publics.
18. Majoration de crédit d'heures alloué pour l'exercice des mandats locaux.
19. Réalisation d'un dojo au Palais des Sports – Demande de subvention au Département de la Haute-Vienne.

20. Terrain de rugby – Rénovation des tribunes et mise en conformité – Demande de subvention au Département de la Haute-Vienne.
21. Maison des Charmilles – Signature d'un acte modificatif au marché de travaux de rénovation du premier et du deuxième étages – Lot 2 : couverture zinguerie.
22. Éclairage public – Modifications des modalités de fonctionnement de l'éclairage public – Ajustement des plages horaires et suppression de l'extinction estivale totale en agglomération.
23. Convention avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une collecte de dons à l'occasion des travaux de sauvegarde de la Collégiale.
24. Remerciements.
25. Décisions du Maire.

Les délibérations en détail sont disponibles ici: [CM du 09.04.2026 – Convocation + Ordre du jour + Délibérations](#)

Comptes financiers uniques 2025 et affectation des résultats

Le Conseil vote à l'unanimité l'intégralité des Comptes Financiers Uniques (CFU) pour l'exercice 2025 (Budget Général, Camping, Énergie Photovoltaïque, Pompes Funèbres) puis l'affectation des résultats respectifs, hormis en ce qui concerne spécifiquement l'affectation des résultats du budget Énergie photovoltaïque.

Anne-Marie Chenu sollicite sur ce point la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans le prolongement des échanges qui ont eu lieu lors du mandat précédent, nous souhaiterions que les résultats dégagés viennent soutenir l'investissement, dans une logique de développement en régie de l'énergie photovoltaïque.

Notre groupe s'abstiendra donc sur cette délibération.

Le Maire manifeste son accord sur différentes possibilités s'offrant à la commune en termes d'investissements. Le remboursement de la dette d'installation n'est pas pertinent puisque l'installation des panneaux photovoltaïques sur le Palais des Sports a été intégralement financée. Pour ce qui est du renouvellement du matériel, il n'existe pas de besoins en l'état. En revanche, le résultat de 48002,76€ pourrait être affecté à l'installation d'un matériel supplémentaire. Une étude est en cours de finalisation pour une installation sur les bâtiments du centre technique communal, dont le coût pourrait être de l'ordre de la somme discutée.

L'affectation de ce résultat est dès lors, avec l'abstention des élus d'Énergie Citoyenne, voté à la majorité.

Fixation du taux d'imposition 2026

Le Conseil vote à l'unanimité la reconduction des taux appliqués sur les 10 exercices budgétaires précédents, en dépit d'un contexte financier très contraint.

Adoption des budgets primitifs 2026

Transparence, réalisme et sincérité prévalent pour la préparation par les services d'un premier budget pour cette nouvelle mandature dans des conditions particulières avec un cadrage de l'Etat tardif. Reflet des objectifs, des priorités et engagements de la majorité, ce budget vise à répondre aux besoins des concitoyens avec un maintien d'un haut niveau de services publics et de l'investissement.

Le récapitulatif des montants des lignes budgétaires des budgets concernés est fait par Nadège Coucaud, adjointe, qui remercie vivement les équipes pour le travail rigoureux effectué.

Prise de parole de Yoann Balestrat au nom du groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comme cela a déjà été dit lors du débat d'orientation budgétaire, le contexte financier des collectivités territoriales est marqué par de fortes contraintes et par une grande incertitude.

C'est là principalement le résultat de politiques nationales mais aussi de bouleversements internationaux. Il nous faut, en quelque sorte, composer avec ces paramètres qui nous échappent.

La question essentielle porte donc, pour les élus que nous sommes, sur les priorités que nous fixons dans l'utilisation des marges de manœuvres – restreintes mais réelles – dont nous disposons.

Nous nous rejoignons sur certains projets ; nous avons des divergences sur d'autres. Nous souhaitons nous positionner au cas par cas, au regard de chaque dossier, toujours dans un esprit de sérieux et de responsabilité. Or, le vote du budget ne permet pas d'adopter une position nuancée. C'est pourquoi, sans nous opposer a priori et sans valider a priori, nous nous abstiendrons sur le budget général. Nous validerons les budgets annexes, circonscrits à une activité, en saluant votre ouverture en matière d'investissement pour le budget « énergie photovoltaïque », demande formulée chaque année par notre groupe.

Enfin, à travers ce moment qu'est le vote du budget, nous tenons à

remercier l'ensemble des agents communaux qui, au plus près des citoyens, assurent remarquablement leurs missions, donnant sens au quotidien au service public. Nous saluons aussi nos associations qui chaque jour apportent dans notre ville solidarité, cohésion et dynamisme. Elles méritent le soutien qui est collectivement le nôtre et que nous manifesteront unanimement à travers la délibération dédiée à venir.

Je vous remercie.

Réponse du Maire : le budget émane d'un travail des commissions (NDLR : lors du précédent mandat...). Le vote va se faire budget par budget, comme prévu. Des arbitrages ont été faits car les demandes étaient bien plus élevées que ce que la collectivité est en mesure de pouvoir investir.

Le budget général est adopté à la majorité, nos 6 élus s'abstenant. Les budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

Subventions aux associations et au CCAS

La Ville souhaite réaffirmer son soutien au tissu associatif local en maintenant le montant total des subventions attribuées lors de l'exercice précédent.

L'attribution des subventions aux structures listées, selon les montants proposés, est adoptée à l'unanimité des votants (retrait des élus membres de bureaux d'associations, soit 6).

Il en est de même pour le montant de la subvention attribuée au CCAS pour 2026 et des modalités de versement proposées. Le Maire précise que l'augmentation provient de la création d'un demi-poste supplémentaire pour les besoins du service et surtout à l'élargissement des créneaux à deux demi-journées de plus pour le Liberbus et donc au paiement des chauffeurs de bus, service qui correspond à un réel besoin. La délibération relative à la subvention 2026 allouée au CCAS est adoptée à l'unanimité.

Constitution de provision pour contentieux sur le budget général

Bien qu'il s'agisse d'une délibération purement technique relevant des bonnes pratiques budgétaires (constitution d'une provision de 3000 euros), Yoann Balestrat avait préalablement informé le Maire que les membres groupe Énergie citoyenne ne prendraient pas part au vote, le contentieux concerné étant celui de La Giboire dont Énergie citoyenne est à l'initiative.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Fongibilité des crédits

Délibération technique permettant au Maire d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charge de personnel) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement et de 7,5% des dépenses réelles d'investissement afin d'éviter de devoir recourir à des délibérations pour chaque changement budgétaire mineur.

Votée à l'unanimité.

Création des commissions et désignations des membres

Il est proposé et voté à l'unanimité de créer les 12 commissions, dont la nature et la composition sont jointes à la délibération.

Le Maire indique qu'il a été proposé à Énergie citoyenne d'avoir deux membres par commission et qu'un seul membre l'a été effectivement selon notre choix. (NDLR : le groupe comporte 6 élus et le nombre de commissions est passé de 9 à 12 entre les deux mandats. 5 élus sur 6 sont actifs : il faut réussir à allier engagement public et vie professionnelle. L'objectif du groupe est de s'investir pleinement et sérieusement dans les missions, sachant qu'en cas d'absence à une réunion un autre membre du groupe peut siéger dans la commission.)

Désignations des représentants dans divers organismes et fonctionnement et élection des membres de la commission d'appel d'offres et des autres commissions communales spécifiques aux marchés publics

À l'unanimité, le Conseil adopte les listes construites après échanges.

Majoration de crédit d'heures alloué pour l'exercice des mandats locaux

La majoration du crédit d'heures à hauteur de 30% des droits légalement accordés au bénéfice des élus est approuvée à l'unanimité.

Projets de travaux (Dojo au Palais des Sports, Tribunes de rugby, Maison des Charmilles)

En ce qui concerne le dojo, Christophe Gentil intervient au nom du groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme indiqué lors du mandat précédent, nous soutiendrons tout projet qui vise à améliorer les conditions de pratique du judo, l'infrastructure actuelle montrant depuis un certain temps ses limites.

Cependant, nous restons convaincus de la pertinence de réfléchir à un projet de « Centre des arts martiaux et des sports de combat » dans notre commune afin de répondre aux besoins des différentes disciplines et de faciliter tant les entraînements de tous que l'organisation de compétitions.

Nous espérons donc pouvoir engager avec vous et avec les représentants des clubs concernés la possibilité d'un tel projet.

Je vous remercie.

Le Maire n'écarte pas la possibilité de réfléchir à un tel projet. Le choix de la mairie est de mettre à disposition du club de judo au Palais des Sports 400m² complémentaires à l'utilisation d'autres salles. Didier Lekiefs intervient sur le fait que le bâtiment de la SNCF, comme envisagé dans notre programme, n'est pas à vendre, face à un projet mûrement réfléchi et prêt à être mis en œuvre. Le Maire en appelle alors aux clubs d'arts martiaux pour potentiellement s'organiser en vue de la création d'un centre commun.

Yoann Balestrat reprend la parole « *L'idée est précisément de réfléchir collectivement. On a émis lors de la campagne, et vous l'avez bien relevé, un positionnement qui était possible, en tout cas qu'il nous semble pertinent d'envisager, en termes d'équilibre territorial sur la commune, d'infrastructures, de lien avec la gare (accessibilité y compris lors de compétitions). On n'a jamais dit que le projet était ficelé, c'est une piste de réflexion. On soutient ce projet évidemment sur le dojo mais l'important c'est d'aller plus loin : on parle beaucoup du judo et il y a d'autres disciplines au niveau des arts martiaux qui ne se retrouvent pas forcément dans ce projet-là. Bien sûr qu'il est utile, mais il ne répond pas entièrement à tous les besoins. Lorsque ça bouchonne sur certains créneaux, lorsqu'il y a des manques, évidemment ça crée un déficit d'attractivité pour ces disciplines-là. Il faut aborder cette question ensemble, à moyen ou à long terme : ce n'est pas pour demain. On soutient cette délibération conformément à ce que l'on a fait précédemment. Mais nous avons beaucoup d'arguments pour un autre projet : il ne faut pas l'écarter d'un revers de main et jauger ensemble sa faisabilité et le calendrier qui pourra aller avec. »*

Yoann Balestrat remercie également le Maire qui précise y réfléchir et indique qu'il est fort agréable de travailler dans ces conditions, d'avoir une main tendue sur un tel sujet.

Le Maire résume la situation : la Mairie va améliorer les conditions pratiques d'urgence pour ce sport de 560 licenciés, ce dont on peut se féliciter.

La délibération est adoptée à l'unanimité, tout comme celle concernant la rénovation des tribunes et la mise en conformité du terrain de rugby ainsi que la signature d'un acte modificatif concernant le lot couverture zinguerie des travaux de rénovation de la maison des Charmilles.

Modification du fonctionnement de l'éclairage public

La proposition, suite au bilan dressé pour les deux périodes estivales écoulées d'expérimentation d'une coupure totale de l'éclairage urbain,

est d'avancer à 5h30 l'allumage matinal pour accompagner les actifs et les premiers déplacements et de repousser l'extinction nocturne à 00h00 afin de sécuriser les activités commerciales et culturelles tardives, avec une souplesse d'adaptation aux manifestations publiques. L'amortissement des coûts induits est prévue.

Intervention de Corinne Guillot au nom du groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre groupe apportera son soutien à cette délibération qui correspond à la demande formulée à plusieurs reprises au cours du mandat précédent, notamment lors des conseils municipaux des 6 avril 2023 et 28 mars 2024 qui avaient alors donné lieu à de denses débats...

L'expérimentation, en nuit profonde et à des endroits ciblés (zones dangereuses ou très fréquentées), de dispositifs d'éclairage avec détecteurs de présence ou variateurs d'intensité, est une piste complémentaire que l'on vous propose d'étudier ensemble pour parfaire le dispositif. Il nous faut également faire preuve d'attention et de vigilance par rapport à l'éclairage de certains arrêts de bus pour les scolaires, en zone rurale.

Je vous remercie par avance pour le travail qui sera mené conjointement.

Réponse du Maire : les choses évoluent. Des choses n'existaient pas il y a deux ans, notamment sur la partie festive et culturelle. On a maintenant un retour. Une étude existe aujourd'hui, comme cela vous l'a été expliqué, qui va permettre d'établir un plan pluriannuel d'investissements pour l'éclairage public.

La proposition est votée à l'unanimité.

Convention avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une collecte de dons à l'occasion des travaux de sauvegarde de la Collégiale

Thierry Granet explique les problèmes au niveau de la charpente et de la couverture du chœur de la collégiale, mettant en péril cet édifice historique. Un diagnostic est en cours de finalisation, contraignant quant aux travaux à mener (travaux d'urgence puis de restauration). Une collecte de dons est prévue, par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

Question de Benoît Lambert au nom du groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous souhaiterions juste savoir si la Société des Vieilles Pierres, association d'histoire et de patrimoine de Saint-Junien, a été contactée pour être associée d'une manière ou d'une autre à ce projet car son expertise peut être très utile dans ce dossier.

Je vous remercie.

Thierry Granet explique qu'en ce qui concerne les travaux pour les édifices classés « monuments historiques », la loi impose une procédure extrêmement précise à laquelle nul ne peut déroger. Cette loi impose le recrutement d'un architecte du patrimoine, laquelle travaille à l'élaboration d'un diagnostic de l'état de la collégiale depuis l'automne dernier. Un travail est mené avec différentes structures spécialisées du Département et de la Région Nouvelle-Aquitaine, les dossiers de financement sont en cours pour un dossier qui va largement dépasser le million d'euros. Le dossier est complexe pour la Mission Bern, pour participer au loto du Patrimoine (décision qui sera connue en fin d'année). Il a été monté dans un délai très contraint grâce à l'implication des agents qui a permis de le transmettre en temps et en heure. L'objet de la délibération est d'établir une convention avec la Fondation du Patrimoine pour une souscription publique et une participation équivalente au financement. À l'heure actuelle, il s'agit de trouver les financements et de finaliser les diagnostics techniques. Il sera ultérieurement approprié de solliciter la Société des Vieilles Pierres pour apporter son soutien au projet en participant à la souscription pour la faire vivre et en s'intéressant à la communication associée (pourquoi pas par le biais d'une soirée conférence). Les sociétés patrimoniales seront associées à ce projet comme tout citoyen.

Yoann Balestrat prend la parole pour insister sur l'intérêt de solliciter une association ayant la connaissance historique et culturelle de la commune.

Le Maire revient quant à lui sur le projet à ce stade et les démarches impératives correspondantes, avant toute consultation des associations. Il rappelle que les élus d'Énergie citoyenne feront partie du jury pour statuer sur la place Lacôte.

Thierry Granet insiste sur l'urgence des travaux et donc des démarches associées qui n'en sont qu'à leur début.

Yoann Balestrat insiste sur le fait qu'en être au début du projet est justement le moment opportun pour associer des partenaires. Cela n'a aucun sens quand tout est ficelé. Dans le cas d'espèce, les avis et compétences de la Société des Vieilles Pierre seraient fort utiles.

La délibération est votée à l'unanimité.

Remerciements.

Tess Viala-Nouaille transmet les remerciements de l'Union départementale pour les Associations Familiales pour le prêt de la salle Amédée Burbaud ainsi que ceux de Stéphane Cibert, directeur des soins au centre hospitalier de Saint-Junien, pour l'aide apportée à l'occasion de la

semaine des soins palliatifs.

Décisions du Maire.

[Décisions – CM du 09.04.2026](#)

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beudet annonce la clôture de la séance à 20h10.

- [Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 29 janvier 2026](#)

Archives

Archives ▼

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

 🔍

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)